

À PROPOS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS...

21 novembre 2017



Urbain, social et économique, ce projet d'intérêt national a pour ambition de promouvoir le développement économique durable et solidaire de la région capitale et vise à réduire les déséquilibres sociaux, territoriaux et fiscaux.

L'adoption définitive du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a été actée par le Parlement le 19 décembre 2013.

Les périmètres des établissements publics territoriaux (Ept) de la métropole du Grand Paris ont été officialisés par décret le 11 décembre 2015. La métropole du Grand Paris, créée au 1^{er} janvier 2016, est ainsi constituée de 12 territoires et 150 communes regroupant au total 7 millions d'habitants. L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) a rassemblé des premières données socio-économiques décrivant les nouveaux territoires.

La métropole du Grand Paris et la politique de la ville

Au 1^{er} janvier 2016, un nouveau pas a été franchi avec l'avènement de la métropole du Grand Paris, rassemblant toutes les communes de la petite couronne et quelques autres de la grande couronne au sein d'établissements publics territoriaux (Ept) ayant notamment compétence en matière de politique de la

ville.

Les Ept découpent la Seine-Saint-Denis en quatre territoires distincts, reprenant les périmètres de deux communautés d'agglomération existantes (Plaine Commune et Est Ensemble) et créant deux intercommunalités nouvelles : « Paris Terres d'envol », allant de Drancy à Tremblay-en-France et « Grand Paris Grand Est », de Rosny-sous-Bois à Montfermeil.

Dans les trois ans à venir, le transfert progressif des ressources humaines au sein des Ept aura sans nul doute un impact sur le positionnement et l'organisation des équipes en charge de la mise en œuvre des contrats de ville, qu'il s'agisse du chef de projet, de l'ingénierie spécialisée (équipes Pru, Pre, Asv...) ou plus largement les différents interlocuteurs au sein des collectivités visant à assurer la mobilisation effective des politiques de droit commun.

À terme, les enveloppes financières de la politique de la ville seront identifiées au niveau de chaque territoire qui devra ensuite les répartir entre communes et en fonction des besoins repérés dans les quartiers. Par-delà la politique de la ville, la plupart des politiques publiques nécessaires au bon développement des quartiers prioritaires seront également concernées par ces évolutions. C'est le cas pour les compétences « d'intérêt territorial » qui restent encore à définir (comme l'action sociale) mais aussi les compétences qui seront « partagées » entre les Ept, la métropole et d'autres échelons territoriaux comme la région et le département, en fonction de la définition de l'intérêt métropolitain : aménagement, habitat et développement économique.

Les quartiers de gare du Grand Paris

L'observatoire des quartiers de gare est né de la volonté de la Société du Grand Paris (Sgp), de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (Driea) et de l'atelier parisien d'urbanisme (Apur) de se doter d'un outil de connaissance et d'analyse des quartiers des futures gares du cœur de l'agglomération.

Cet outil doit permettre d'améliorer la compréhension du territoire, de mesurer les évolutions urbaines et sociales que sont appelés à connaître les quartiers de gare, d'évaluer les dynamiques de construction de logements, de développement économique, de transition énergétique et d'accessibilité des gares.

En 2014, l'analyse croisée et les monographies des 16 quartiers de gare de la ligne 15 sud et des 10 quartiers de la ligne 16 ont d'ores et déjà été réalisées et publiées, ainsi que les 12 monographies et l'analyse croisée de la ligne 14.

Six thématiques sont abordées dans l'observatoire :

- les densités,
- les centralités,
- le cadre urbain et paysager,
- les caractéristiques démographiques et sociales des habitants des guartiers de gare,
- la mobilité,
- les espaces publics, les dynamiques de construction et les projets.

L'observation est conduite à deux échelles :

- Une analyse croisée de l'ensemble des quartiers de gare d'une ligne qui permet de comparer la situation des quartiers de gare les uns par rapport aux autres.
- Des monographies qui permettent de détailler les caractéristiques de chaque quartier de gare et de le resituer dans son environnement immédiat, dans les communes concernées par l'arrivée de la gare mais aussi dans le reste de la petite couronne.

Les quartiers de gare de la future ligne 15 sud du métro du Grand Paris : le tissu économique actuel

Les 16 quartiers de gare de la future ligne 15 sud du Grand Paris Express, qui reliera la gare du Pont de Sèvres à celle de Noisy-Champs, accueillent actuellement 140 000 emplois salariés. La moitié de ces emplois est concentrée dans quatre quartiers (Pont de Sèvres, Issy RER, Châtillon-Montrouge et Créteil-l'Échat).

Six quartiers de gare offrent une majorité d'emplois dans les services publics tels que les hôpitaux ou les administrations publiques. Les activités tertiaires supérieures dominent le tissu économique de trois quartiers situés à l'ouest de la ligne, qui comptent de nombreux emplois de cadres. Les fonctions

industrielles et support (logistique...) caractérisent trois autres quartiers où les emplois d'ouvriers sont plus présents. Parmi les actifs occupés résidents de ces quartiers, la moitié privilégient les transports en commun pour se rendre au travail.

Les effets du Grand Paris express sur le trafic et la mobilité

En moyenne, chaque jour un Francilien fait 3,87 déplacements par jour, parcourt 1,7 km et passe 1 h 32 à se déplacer. Depuis 2001, les déplacements en transports collectifs sont en forte augmentation... L'impact des travaux du Grand Paris Express sur l'emploi dans les travaux publics La réalisation du réseau de transports du nouveau Grand-Paris constitue un projet sans précédent en termes d'activité pour la filière des travaux publics. L'Etat et les organisations professionnelles ont actualisé leur étude prospective sur les besoins en emplois et compétences pour répondre à ce défi. La culture dans les quartiers de gare

L'Apur a engagé en 2014 une étude cartographique des lieux culturels existants et en projet aux abords des gares du Grand Paris Express.

La santé et Grand Paris Express

La mise en service du métro du Grand Paris Express (RGPE) de 2019 à 2030 apportera une nouvelle desserte en transports en commun invitant aussi bien les usagers que les professionnels à modifier leurs pratiques de mobilité et d'accès aux soins. Cette étude a été réalisée entre 2013 et 2015 avec la société du Grand Paris et l'ensemble des directions de l'Agence régionale de santé.

- Emplacement : Accueil > Politique de la ville > Focus thématiques >
- Adresse de cet article : https://www.professionbanlieue.org/A-propos-de-la-metropole-du-Grand-Paris